

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

N° 2020-150

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Présents : Christophe AUBERT, maire,

Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints

Marie-Hélène COING, maire déléguée Mont de Lans,

Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Jocelyne MARTIN,

André GARDEN, Pascal ESPITALIER, conseillers municipaux.

Absents : Laurent GIRAUD, Ugo MOUNIER, Fabien VEYRAT, Camille DURDAN, Delphine VAZEUX

Pouvoirs : Agnès ARGENTIER donne pouvoir à Jean-Luc BISI

Pierre BALME donne son pouvoir à Christophe AUBERT

Anne MILLET donne pouvoir à Françoise MOREAU

Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Enrica TASSO

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mmes Françoise MOREAU et Céline VALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Autres types de contrats

OBJET : Renouvellement du contrat avec la société SKIS ROSSIGNOL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU le contrat ci-joint,

Monsieur Paul VAN LEEUWEN, rapporteur, expose à l'assemblée que la société SKIS ROSSIGNOL SAS propose le renouvellement du contrat d'adhésion aux réseaux des stations de Trail, stations Nordik Walk, espaces R-Bikes et ski de rando dont la commune est adhérente.

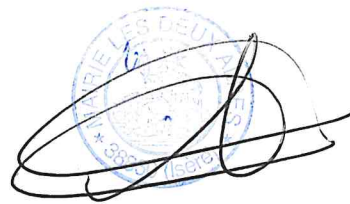
Par l'intermédiaire de son service Outdoor Expériences, la société ROSSIGNOL met son expertise, sa notoriété et sa force de communication dans le milieu des sports d'extérieur à la disposition des territoires qui souhaitent transformer ces pratiques en vecteur de développement touristique et économique en contrepartie, d'une contribution annuelle de 1 250 €HT.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat d'adhésion aux réseaux des stations de trail, Nordik Walk, espaces R-Bikes et ski de rando,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention susvisée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de St-Etienne' and '34200'.